La création d’une cellule COVID-19, ainsi que la nomination d’un référent COVID-19 pourront être envisagées pour la **mise en place** et le **suivi de la reprise d’activité**, mais avec précautions, en raison des risques de confusion induits par les recouvrements probables entre ces nouvelles instances et celles qui sont déjà en place.

Cette entité référente a pour objectif de réfléchir et essayer de répondre à toutes les problématiques présentées par le risque COVID-19.

En fonction de la taille de l’entreprise, l’entité référente peut être constituée d’une seule personne (le référent COVID-19) ou d’une cellule avec plusieurs membres parmi :

* la Direction,
* le service RH,
* le service HSE et/ou Qualité,
* les Représentant(s) des salariés (par exemple au titre du CSSCT ou du CSE),
* un Sauveteur Secouriste au Travail (SST).

Cette entité doit permettre :

* de conserver une vision globale (homogénéité / équité des actions entreprises) tout en permettant un ciblage précis de certains aspects et un suivi régulier.
* de réaliser un travail concerté, concret, répondant à toutes les composantes de l’entreprise.
* de pouvoir faire preuve de réactivité et d’anticipation dans les situations tendues.

Exemples d’actions pouvant être menées par le référent COVID-19 :

* **Avant la reprise :**
* Identifier les **postes à risque COVID-19** (évaluation des risques à intégrer dans le DUER).
* Identifier les **lieux / locaux de l’entreprise à risque COVID-19.**
* Réfléchir sur l’**organisation de la reprise d’activité** (PRA).
* Réfléchir sur le **plan de nettoyage – désinfection de l’entreprise** (avec et/ou sans sous-traitant).
* Réfléchir sur la **gestion - tri des déchets COVID-19.**
* Réfléchir sur les **équipements COVID-19** permettant de mettre en place les **mesures-barrières** et d’**assurer leur approvisionnement et leur distribution** (EPI, gel hydroalcoolique, signalisation...).
* Préparer les **protocoles** nécessaires pour travailler en risque COVID-19 et accueillir les personnes extérieures.
* Préparer les **supports d’affichage** pour informations et consignes COVID-19.
* Préparer le **protocole de conduite à tenir en cas de potentiel cas de COVID-19** présent sur site.
* **Pendant la reprise - pendant la période de travail à risque COVID-19 :**
* Aider aux **briefings des équipes** (à la reprise, puis de façon régulière).
* Procéder à des **Visites des postes de travail** afin de vérifier la pertinence des mesures prises et écouter les problèmes rencontrés ou les besoins formulés par les salariés.
* **Auditer les postes de travail** pour vérifier que les consignes et protocoles COVID-19 sont comprises, appliquées (et applicables).
* Ajuster les consignes et protocoles en fonction des résultats des audits.
* Points réguliers sur la **gestion des équipements COVID-19** (approvisionnement interne rapide sur les points critiques, gestion des tensions, anticipation des ruptures).
* Faire des points réguliers sur les **interventions des entreprises extérieures.**